

Peine capitale

Sur 3.98 p. 100 des questionnaires retournés, 73.3 p. 100 des répondants étaient contre l'abolition de la peine capitale. Dans la première tranche de 7.9 p. 100, 72.1 p. 100 des répondants étaient contre l'abolition de la peine capitale; dans la deuxième tranche de 12.52 p. 100, 71 p. 100 étaient contre; dans la troisième de 16.93 p. 100, 70.5 p. 100 étaient contre; dans la tranche de 18.2 p. 100, 70.5 p. 100 demeuraient contre et dans la dernière tranche, celle de 20.03 p. 100, 70.7 des répondants étaient opposés à l'abolition. Ce résultat démontre, sans l'ombre d'un doute, que les gens sont en faveur de la peine de mort.

● (2010)

Aux 70.7 p. 100 qui se sont prononcés pour la peine capitale à la première question, la question n° 2 a demandé s'ils désiraient qu'elle soit appliquée uniquement aux meurtriers des agents de police et des gardiens de prison. Et 86 p. 100 ont répondu non, qu'il fallait mettre les gardiens de l'ordre sur le même pied que tout le monde.

Ma troisième question demandait aux partisans de la peine capitale si elle devait s'appliquer à ceux qui sont condamnés pour meurtre au premier degré suivant la définition qui en est donnée au bill C-83, ce à quoi 95 p. 100 ont répondu oui.

Enfin, j'ai demandé si, en ma qualité de député, il fallait que je vote en fonction de ma conscience propre. 66 p. 100 ont répondu non. Donc, un tiers environ de mes électeurs estiment que je dois voter en fonction de ma conscience propre, mais les deux tiers, une grande majorité donc, estiment que je dois voter en fonction de l'opinion de la majorité d'entre eux. Je vais donc respecter la volonté de cette majorité. Je ne voterai pas en fonction de ma conscience, mais je me prononcerai contre le bill C-84.

J'ai déjà expliqué que la question de la peine capitale donnait au gouvernement une excellente occasion de demander à la population son appui en faveur d'une révision de la loi actuelle. Il est rare que des questions morales comme celle-ci se présentent. Et il va y avoir la liberté de vote. Dans les circonstances, et comme les deux tiers de mes électeurs tiennent à ce que je vote en fonction du désir de la majorité, j'estime que le gouvernement a tort de ne pas chercher à connaître l'opinion de la majorité des Canadiens et à agir en conséquence. Dans 60 p. 100 des cas, ceux qui ont répondu à mon questionnaire ont ajouté des observations. A de nombreuses reprises, ils se sont dits reconnaissants de voir que je prenais la peine de solliciter leur avis et d'en tenir compte.

L'effet de dissuasion de la peine capitale est très discuté. Cependant, il faut s'arrêter à l'idée qu'une large fraction de la population croit à cet effet dissuasif. Une loi demeure lettre morte si elle n'est pas admise par tous. On peut dire, au même titre, que si la plupart des Canadiens croient à l'effet dissuasif de la peine capitale, c'est sûrement qu'elle exerce un effet sur la population en général. J'estime, en l'occurrence, que le gouvernement a raté une excellente occasion d'éliminer le sentiment d'aliénation ressenti par un grand nombre de Canadiens actuellement. Le gouvernement devrait tenir compte de l'avis des gens sur des questions relatives à des convictions profondes.

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Turner): L'honorable député de La Salle.

M. Roch La Salle (Joliette): Ce n'est pas La Salle, monsieur le président, c'est Joliette.

[M. Maine.]

Monsieur le président, en m'invitant à prendre la parole comme le député de La Salle, j'ai cru comprendre que vous vouliez dire que la circonscription de Joliette appartenait à La Salle.

Monsieur le président, je me rends compte que nous discutons au sujet d'une question fondamentale pour l'avenir de la société. Je me rends compte également que cette loi est une des plus sérieuses que nous ayons eu à discuter à la Chambre.

Je voudrais être très clair et très précis dans les commentaires que je ferai, et je voudrais également dire, surtout à ceux qui ne partagent pas mon avis, que je respecte profondément leur opinion.

Je me souviens avoir eu l'occasion de discuter de cette question depuis mon arrivée à la Chambre, en 1968, et je me souviens également que les débats avaient été fort intéressants. J'aimerais dire que ma décision est définitive et que je voterai contre le bill qui est présenté.

Le public en général et ceux qui préconisent l'abolition de la peine de mort sont souvent tentés de blâmer la société. Pour eux la société est responsable de tout. A mon avis, nous avons nos responsabilités au sein de cette société. Mais le public est inquiet et toutes les expériences tentées par le gouvernement depuis 1968 n'ont pas apporté la sécurité à laquelle le public est en droit de s'attendre.

J'ai eu l'occasion d'entendre quelques discours au sujet du bill C-84. Je voudrais retenir celui prononcé par le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) cet après-midi. Naturellement, d'autres ont fait d'excellents commentaires pour ou contre l'application de la peine de mort, mais je crois que tous les députés de la Chambre auraient profité à lire et relire les commentaires qu'a faits le député de Saint-Hyacinthe, compte tenu de son expérience, bien sûr, pour laquelle j'ai beaucoup de respect, il était dans sa matière. Il pouvait discuter de cette chose beaucoup mieux que moi, et de façon beaucoup plus éclairée que moi. Les commentaires qu'il a faits méritent, je pense, toutes mes félicitations, et je crois que ses commentaires démolissent un par un les arguments que le solliciteur général a présentés lors de la présentation de ce projet de loi.

Lorsqu'on parle de la peine de mort, on dit qu'il s'agit d'une peine barbare. Il faut penser quand même à ces hommes d'affaires, à ces restaurateurs, à ces pharmaciens ou à ces personnes qui travaillent dans les banques, et qui ont été malheureusement «descendus» par des personnes qui, pour arriver à leurs fins, avaient décidé d'oublier le respect de la vie pour tout individu. Je serais tenté, monsieur le président, de reprocher au gouvernement de ne pas avoir d'abord respecté la loi que nous étudions en ce moment.

● (2020)

Je sais, comme tous mes collègues le savent bien, que lors du dernier débat sur cette question, nous avons accepté d'appliquer la peine de mort dans les cas de meurtres de gardiens de prison et de policiers. Telle n'a pas été la situation, et je me souviens, monsieur le président. Le premier ministre actuel (M. Trudeau) ne se gênait pas en présentant et en défendant cette loi, en disant qu'il n'appliquerait jamais cette peine en tant que premier ministre. Récemment, le solliciteur général (M. Allmand) ne se gênait pas pour laisser supposer qu'il pourrait démissionner si son projet de loi était défait.